



District des Pyrénées-Orientales

Tél : 04.68.54.61.11

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr - <http://pyrenees-orientales.fff.fr>

Règlement du CHAMPIONNAT U19 D1 P-O/AUDE

Article 1 – Cette compétition est ouverte aux joueurs des catégories :

U20 : limité à 3 joueurs - Article - 153 Participation dans une équipe de catégorie d'âge inférieure des RG de la FFF

U19 : illimité

U18 : illimité

U17 : limité à 3 joueurs

Article 2 – Le championnat se dispute en **1 PHASE UNIQUE GROUPE DIVISION 1 EN MATCH ALLER-RETOUR**, **sur engagement des clubs**.

Article 3 – Pour pouvoir y participer, les joueurs doivent être licenciés F.F.F. et être en conformité avec les dispositions prévues à l'Article 22 des Epreuves Officielles.

Article 4 – Il pourra être procédé au remplacement de trois joueurs au cours des matches de compétition. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre revenir sur le terrain.

Ces remplacements ne pourront être effectués que pendant un arrêt naturel du jeu, à condition d'en prévenir l'arbitre du match.

Les joueurs remplaçants sont obligatoirement choisis parmi les joueurs inscrits sur la feuille d'arbitrage avant le début de la partie et doivent être signalés à l'arbitre avant le coup d'envoi.

Ces joueurs et ceux complétant leur équipe au cours de la partie doivent remplir les conditions de participation et de qualification telles qu'elles sont énoncées aux R.G., **toutes ces conditions pouvant faire l'objet de réserves en conformité avec les Articles 142 et 145, sauf prescriptions des Articles 171, 186 et 185, 187 alinéa 2 des R.G.**

Article 5 – Cotation :

- Tout match gagné compte 3 points ;
- match nul 1 point ;
- match perdu 0 point ;
- match perdu par forfait ou pénalité -1 point.
- En cas de pénalité pour fraude, coups à officiel ou faits disciplinaires graves laissés à l'appréciation de la Commission compétente, que le match ait eu ou non sa durée réglementaire : - 1 point.

Le classement sera effectué de la façon suivante :

D'après le nombre de points obtenus pour l'ensemble des matches de groupe.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs adversaires, ceux-ci seront départagés d'après les points obtenus dans le ou les matches les ayant opposés, étant entendu qu'une équipe ayant un match "perdu par forfait ou pénalité" dans l'une de ces rencontres sera classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle.

En cas de nouvelle égalité, il sera fait d'abord application du goal-average "particulier", c'est-à-dire d'après les scores réalisés au cours de rencontres visées au paragraphe précédent et, ensuite, si besoin est, du goal-average "général" qui se détermine par la différence des buts marqués et des buts encaissés.





Si les adversaires étaient encore à égalité au goal-average général, déterminé par la différence de buts, un nouveau goal-average général sera déterminé par le quotient des buts marqués et des buts encaissés par chaque club.

Article 6 – Réserve.

Article 7 – L'amende prévue en cas de forfait (article 39 des Epreuves Officielles) est fixée par le Bulletin Officiel du District (L'OFFICIEL 66) en début de saison.

Article 8 – Le vainqueur du Championnat U19 D1 P-O/AUDE recevra le titre officiel de Champion (avec trophée et médailles)

***** Attention pas de montée en Ligue à l'issue de la saison (pas de championnat de Ligue).**